

ASSOCIATION SPORTIVE VIALA-LACOSTE 2024 / 2025

Document Collège

Dans le cadre de l'Association Sportive VIALA-LACOSTE, les enseignants d'EPS proposent les activités suivantes :

ATHLÉTISME

Mercredi : 16h - 18h ou 18h - 19h30 (à déterminer à la rentrée) **et/ou** SAMEDI 10h - 11h30 pour les **benjamin(e)s (né en 2012 et 2013)** au stade Honneur.

Lundi : 18h00 - 19h30 **et/ou** mercredi 13 h 45 à 15 h 30 pour les **minimes (né en 2010 et 2011)** au stade Honneur.

Partenariat avec l'Athlétic Club Salonais (ACS)

*L'AS athlétisme a pour but de faire découvrir l'activité aux élèves. Dans ce cadre, les licenciés à l'AS **n'ont pas à s'inscrire au club**. Ils pourront participer aux entraînements de leur groupe d'entraînement et aux compétitions uniquement jusqu'au niveau départemental inclus. Si, suite à la pratique dans le cadre de l'AS, les élèves souhaitent s'inscrire au club pour participer au-delà du niveau départemental, ils bénéficieront d'une réduction de 35 € la 1ère année.*

BADMINTON

Groupe 1 : MERCREDI de 12h à 13h au gymnase Viala **POUR LES COMPÉTITEURS**

UNIQUEMENT

Groupe 2 : JEUDI de 12h50 à 13h45 au gymnase Viala tous niveaux (sous réserve de 30 inscrits max)

Attention formation des groupes le jeudi 12 septembre à 13h.

ESCALADE:

Mardi de 12h00 à 13h00 : Niveaux à définir à la rentrée.

Mardi de 13h à 14h : Niveaux à définir à la rentrée.

Etant donné la forte demande un maximum de 25 élèves par créneau

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE - GYMNASIQUE ESTHETIQUE

Groupe 1 GE : JEUDI de 11h55 à 12h50 dans le dojo Viala

Groupe 2 GR : JEUDI de 12h50 à 13h45 dans le dojo Viala

Attention formation des groupes le jeudi 12 septembre entre 12h et 13h selon votre emploi du temps. Partenariat avec le club SALON GRANS GR

TENNIS DE TABLE

Groupe 1 - LUNDI de 11h55 à 12h50 au gymnase Viala (minimes = 4^{ème} / 3^{ème} et 5 ASICS)

Groupe 2 - LUNDI de 12h50 à 13h45 au gymnase Viala (benjamins = 6^{ème} / 5^{ème})

VOLLEY-BALL

Groupe 1 : VENDREDI : 11h55- 12h50 pour les minimes (4ème + 3eme) **engagement aux compétitions obligatoire.**

Groupe 2 : VENDREDI : 12h50 - 13h45 pour les benjamins (6èmes sans restriction et **5èmes engagement aux compétitions obligatoire**).

Groupe 3 : JEUDI 11h55 - 12H50 à déterminer

Les élèves désirant participer aux compétitions individuelles UNSS devront s'inscrire auprès de leur professeur d'EPS. **Les compétitions auront lieu certains mercredis après-midi en fonction du calendrier de l'activité choisie.**

**Le nombre de places étant limité, les élèves participants aux
compétitions du mercredi après-midi sont prioritaires**

(Les élèves seront accueillis par les professeurs responsables d'activité aux horaires
et lieux précisés ci-dessus)

DÉBUT DES ACTIVITÉS : LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

FIN DES ACTIVITÉS : VENDREDI 30 MAI 2025

Document à retourner à son professeur d'EPS avant le 12 septembre 2024

Je soussigné(e).....(Père, Mère ,Tuteur)
demeurant
.....
autorise l'élève né(e) le
en classe de à faire partie de l'Association Sportive VIALA-LACOSTE pour
l'année scolaire 2024 / 2025.

L'adhésion vaut acceptation à la prise et à la diffusion de photographies et/ou vidéos dans le cadre de
l'association sportive.(Sauf mention contraire notifiée par écrit au président de l'association).

Activité(s) choisie(s) :

- ATHLÉTISME
- BADMINTON
- ESCALADE
- GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
- GYMNASTIQUE ESTHETIQUE
- TENNIS DE TABLE
- VOLLEY-BALL

Il participera aux compétitions du mercredi après-midi OUI NON

Personne à joindre en cas d'urgence :

Tel.....

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive autorisent en mon nom une intervention
chirurgicale ou médicale en cas de besoin.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des
dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (consultable sur le site de
l'établissement).

Fait à, leSignature des Parents:

- **FRAIS D'INSCRIPTION : 40 euros (licence) peu importe le nombre d'activités choisies**
- **Tarif familial : 40 € pour le 1^{er} enfant du foyer, 30 € pour les suivants.**

Par chèque uniquement libellé à l'ordre de ASSOCIATION SPORTIVE VIALA-LACOSTE

**POUR RÉGLER LA LICENCE N'OUBLIEZ PAS QUE NOUS ACCEPTONS LA CARTE "CJEUNE"
PENSEZ À FAIRE LA DEMANDE SUR LE SITE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES LA RENTREE <https://www.cjeunedeprovence.fr/>**